

Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal  
du lundi 20 novembre 2023  
(no 28)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

**Membres de l'Exécutif**

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

**Bureau du Conseil**

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

**Membres du Conseil municipal**

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : -/-

Public : 1

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023
2. Approbation du budget 2024 (délibérations)
3. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires (délibération)
4. Communication du bureau du Conseil municipal
5. Communication du maire
6. Rapport des commissions
7. Propositions individuelles et questions

**M. Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h. Contrairement à ce qu'il avait annoncé, il est présent ce soir, car il a dû renoncer à son voyage pour des raisons de santé. Pour les mêmes motifs, il ne participera pas au repas qui suivra cette séance.

## 1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023

**M. le Président** constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

## 2. Approbation du budget 2024 (délibérations)

**M. le Président** passe la parole à Mme l'Adjointe.

**Mme Spinedi** s'exprime au nom des membres de l'Exécutif. Pendant l'intervalle des deux semaines entre la présentation du projet de budget 2024 et son approbation ce soir, deux mails leur sont parvenus.

Le premier, envoyé jeudi 16 novembre et adressé à l'Exécutif, au président de la commission des finances et à M. Bongard, est signé par M. Rossi qui demande de revoir à la hausse la ligne du budget « Concerts, conférences » et d'allouer des ressources utiles à l'organisation de tous les spectacles. **Mme Spinedi** relève qu'il n'est, sur la forme, concrètement pas possible de pouvoir réfléchir et intégrer de telles modifications trois jours avant le vote. Quant au fond, la commission des finances a bien expliqué la dernière fois que le but d'alléger le nombre de spectacles organisés en 2024 est justement pensé pour permettre à la commission Culture & Manifestations d'analyser et de bien documenter l'intérêt du public, le prix de revient et les forces à allouer. **Mme Spinedi** ajoute que cette décision n'est en rien contre M. Rossi personnellement, que si sa surprise peut se comprendre sur les chiffres, il n'en est pas de même sur les mots, car, à de nombreuses reprises, ce sujet a été abordé avec lui et expliqué.

Le second mail a été envoyé par M. Läser, au nom de toute la commission Environnement, le vendredi 17 novembre en fin de journée et donc lu ce lundi matin seulement. Il exprime leur surprise d'apprendre la décision d'arrêter la participation de la commune au mandat des gardes ruraux, sans en informer au préalable la commission. **Mme Spinedi** rétorque que c'est l'augmentation significative de la charge pour Presinge qui a motivé la suppression de cette dépense. En réponse à leur demande de réintégrer cette ligne de charges au budget, elle renvoie les membres au rôle exact des commissions qui consiste à étudier les dossiers et donner des préavis. D'ailleurs, elle avait conseillé à M. Thorens qui l'avait appelée le 7 novembre de contacter M. Romand pour de plus amples explications.

**Mme Spinedi** conclut son intervention en formulant le sentiment de déception face à cette façon de faire et de stress dû à ces messages de dernière minute.

**M. le Maire** tient à rappeler comment fonctionne l'élaboration d'un budget communal. Pour ses projets, chaque commission doit soumettre une proposition de budget qui sera ensuite intégrée dans le budget général. En fait, il se doit de constater qu'il s'agit la plupart du temps d'un copier/coller d'une année à l'autre, sans argumentations. Ensuite, la commission des finances étudie le budget global et émet un préavis, en fonction aussi des investissements, des prévisions à long terme et des engagements divers. Lors de la séance de présentation du projet de budget au Conseil municipal et pendant les deux semaines d'intervalle avant le vote d'approbation, les membres ont le loisir de demander des explications complémentaires. Il n'est pas acceptable de faire des demandes de modifications le vendredi précédent à 17h. **M. le Maire** regrette fortement ce mode de communication.

**M. Rossi** trouve que ce laps de temps de 15 jours est trop court. Il lui est répondu qu'il est conforme à la loi.

**M. Läser** est désolé du délai pour l'envoi de son mail, mais il était absent la première semaine et il a dû attendre la réponse de tous ses collègues de la commission pour faire part de leur demande. Ils ont surtout été surpris par l'effacement de la ligne de budget.

**M. Beausoleil** veut savoir si la commission Environnement a été dûment convoquée pour discuter de ce problème et si un procès-verbal de séance a été dressé. Si ce n'est pas le cas, il estime que les procédures n'ont pas été respectées et il voudrait savoir pour quels motifs certains membres du Conseil municipal discutent de façon informelle entre eux et ne sollicitent pas l'avis de tous les autres membres, car, personnellement, il n'a pas été contacté et vraisemblablement pas d'autres non plus.

**M. Beausoleil** poursuit en spécifiant que le problème n'est pas le montant de ces lignes de budget qui sont minimales par rapport à l'ensemble du budget global de plus de 4 millions, mais bien le fonctionnement de ces

postes. Il souligne qu'il faut tenir compte aussi des autres positions du budget et pas uniquement ceux concernant sa propre commission et il regrette cette marque de défiance vis-à-vis du travail de l'Exécutif et de ses explications. Enfin, il affirme que le délai de deux semaines pour émettre de telles objections est bien suffisant.

**M. Rossi** tient à affirmer qu'il ne demande pas de ressources supplémentaires de la part du personnel communal, hormis ce qui fait partie de leur travail, et que, lors des spectacles et manifestations, la commission Culture & Manifestations se charge de toute l'organisation.

**M. Romand** rétorque que le temps de travail des cantonniers a été augmenté deux ou trois ans auparavant et qu'il faut justement analyser leurs cahiers des charges pour démontrer s'il est adéquat avec les tâches demandées lors des événements culturels.

D'autre part, **M. Romand** rappelle une nouvelle fois que le rôle du Conseil municipal est de délibérer et non pas d'exécuter. Dans le cas du budget, l'Exécutif a préparé un projet qu'il a présenté le 6 novembre, que la Conseillère et les Conseillers ont pu questionner pendant l'intervalle des deux semaines mais qu'elle-qu'ils ne peuvent qu'approuver ou rejeter aujourd'hui. Si ce projet est rejeté, il est alors renvoyé à l'Exécutif, qui doit rencontrer les commissions dans des séances qui feront l'objet d'un procès-verbal, puis proposer éventuellement un nouveau projet à approuver ou non. Telle est la seule procédure générale.

Pour ce qui concerne les gardes ruraux en particulier, **M. Romand** juge, selon lui, que rien n'a changé depuis leur engagement et qu'il voudrait bien qu'on lui prouve leur utilité. Il constate autant de déchets sur les chemins et les bois communaux éloignés du centre du village et remarque que les cadenas des barrières forestières sont régulièrement laissés ouverts. **M. Romand** exprime son très grand agacement face à la situation actuelle.

Concernant le budget, **M. Rossi** précise qu'accepter ou refuser ce dernier est la prérogative des conseillers municipaux et que, en cas de refus du budget, il serait très décevant que quiconque s'en offusque.

**M. Rossi** répète qu'il n'y a pas trop de spectacles, ni trop peu de spectateurs, que la commission connaît les chiffres des contrats, de la fréquentation, qu'elle ne peut pas faire le compte des résidents et non-résidents à chaque manifestation et qu'elle ne peut calculer le coût relatif au temps passé par le personnel communal. Il réfute sa responsabilité et celle de M. Läser sur la mauvaise ambiance actuelle. Il ajoute que son but en tant qu'élu est de rendre service aux habitants, d'apporter une offre culturelle riche et intéressante et que diminuer l'offre à quatre spectacles est, pour lui, misérable.

De son côté, **M. Läser** concède qu'il n'est pas procédurier et qu'il n'a effectivement pas convoqué sa commission officiellement, qu'il procède de façon orale. Il soutient que si l'action des gardes ruraux était initialement consacrée à la sensibilisation du public, il souhaiterait qu'il y ait à présent plus de verbalisation. Pour finir, il n'est pas d'accord de mettre sur les seuls agriculteurs la faute des cadenas des barrières forestières non refermés.

**M. Rodrigues da Guerra** intervient pour rappeler qu'il n'est pas l'heure de régler des comptes, mais de se prononcer sur le projet de budget.

**M. le Président** passe donc à la lecture des deux délibérations concernées et à leur vote.

*Délibération N°37/2023*

**Délibération**

***Budget de fonctionnement annuel 2024, taux des centimes additionnels,  
autorisation d'emprunter***

*sur proposition du Maire et des Adjointes,*

*Le conseil municipal*

***DECIDE***

*à la majorité simple*

*par 6 oui, 3 non et 1 abstention*

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de 4'541'803 F aux charges et de 4'542'620 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 817 F.  
Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante :  
résultat opérationnel de 299'471 F et résultat extraordinaire de -298'654F.*

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **40** centimes.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Délibération N°38/2023

Délibération

**Crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

par 8 oui et 2 abstentions,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **26'200.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
  3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
  4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
3. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires (délibération)

M. le Président fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°39/2023

Délibération

**Ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de F 310'963.-.**

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2023 sur les crédits suivants :

Assainissement route de la Louvière I	188'541.-
Assainissement route de Presinge	77'569.-
FIDU 2022	<u>44'853.-</u>
<b>Pour un montant total de</b>	<b>310'963.- F</b>
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2023 sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **310'963.- F**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

#### 4. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Voyage du CM

**M. le Président** signale qu'il attend encore des réponses sur la participation à ce voyage, positives ou négatives, le délai échéant ce soir.

- b. Lettre concernant le Tournoi des Elus

Le courrier est transmis par mail aux membres du Conseil municipal et un accusé de réception sera donné.

#### 5. Communication du Maire

- a. Noël communal

**M. Mittey** informe qu'une personne a été trouvée pour tenir le rôle du Père Noël à cette fête.

#### 6. Rapport des commissions

- a. Culture

**M. Rossi** rappelle le concert du 16 décembre à l'église du duo Araelle.

- b. Bâtiment

La prochaine réunion est prévue le 5 décembre.

- c. Routes

**M. Bongard** rappelle que la décoration des sapins aura lieu le 2 décembre à 9h.

#### 7. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire, MM. Gaillard et Cardoso Inacio** s'excusent pour leur absence au repas de ce soir, qu'ils avaient annoncée précédemment.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h40.

Edgar CARDOSO INACIO  
Président du Conseil

Caroline RADICE  
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler